

Article 21 du Règlement

nom de tous les députés, pour souhaiter un prompt rétablissement au président de la Société canadienne des Postes, M. Michael Warren, qui a été victime ce week-end d'une mésaventure malencontreuse.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Les collaborateurs de M. Warren prendront peut-être note du mal fait à l'un de mes électeurs, M. Allan Beattie, maître de poste du bureau auxiliaire 41 dans le mail Westcliffe, à Hamilton Mountain. Ce petit bureau de poste prospère établi dans le magasin Westcliffe Home Hardware depuis près de 12 ans n'a jamais fait l'objet de plaintes. M. Beattie juge qu'il a toujours offert un excellent service à ses nombreux et loyaux clients de la région. Or, tout à coup, les Postes canadiennes ont décidé de fermer son bureau à compter du 30 juin.

L'entente qui lie les Postes canadiennes et les bureaux auxiliaires permet aux Postes de fermer n'importe quel bureau sans explication, avec un préavis de 30 jours. M. Beattie a reçu pour sa part un préavis de 60 jours sans aucune explication.

Or, ce qui est pire, c'est que les Postes canadiennes veulent maintenant ouvrir un bureau de poste complet dans le même mail, dans des locaux plus vastes, aux frais du contribuable. De toute façon, il n'y a plus de place dans le mail.

On me dit que la raison pour laquelle M. Allan Beattie est touché de cette façon, c'est que le syndicat juge que les petites succursales le concurrencent. J'ai beaucoup de sympathie pour les syndicats dans bien des cas. En fait, je suis un syndiqué moi-même. Cependant, je ne puis accepter qu'un entrepreneur loyal et travailleur se voit forcer de ne plus offrir un service communautaire valable à cause d'un syndicat militant. J'invite M. Warren et ses collaborateurs à bien vouloir annuler cette fermeture qui est tout à fait ridicule.

* * *

LE LOGEMENT

L'ABSENCE D'UN REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT D'UNE RÉUNION CONCERNANT L'HABITATION COOPÉRATIVE TENUE À TORONTO

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, récemment la *Co-Operative Housing Federation* de Toronto, en collaboration avec trois autres promoteurs à but non lucratif de logements coopératifs et de la Fondation de l'habitation coopérative du Canada, a tenu une réunion publique pour parler de l'avenir des logements coopératifs dans le grand Toronto ainsi que de la réduction prévue des crédits que le gouvernement du Canada accorde pour ces projets. Environ 800 personnes assistaient à cette réunion espérant qu'on leur expliquerait pourquoi le gouvernement fédéral avait décidé de diminuer son aide aux coopératives. Malheureusement, bien qu'il ait été invité trois semaines plus tôt, le ministre n'a pas assisté à la réunion et n'a envoyé personne pour le représenter. Le télégramme exprimant ses regrets n'est arrivé que le lendemain de la réunion.

Les gens présents sont donc demeurés dans l'incertitude quant à la position du gouvernement libéral sur les logements coopératifs. Étant donné que le ministre n'a pas expliqué la

raison pour laquelle il avait réduit le budget des logements coopératifs de 65 p. 100 localement et de 45 p. 100 à l'échelon national, je dois me demander si ce secteur bénéficie de l'appui du ministre.

À la Chambre, le ministre a déclaré que les coopératives ne visaient pas les groupes cibles du gouvernement aussi bien que les autres formes de logements à but non lucratif. J'estime que c'est là une affirmation extraordinaire et non fondée. C'est une insulte aux coopératives du grand Toronto et du Canada qui ont bien servi les défavorisés en même temps que leurs membres à revenu modéré. Le ministre devrait savoir que Toronto et le Canada ont besoin de plus de logements coopératifs cette année. Si le ministre s'inquiétait de savoir si le programme coopératif est efficace par rapport aux autres...

M. le Président: Le temps du député est malheureusement expiré.

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS—
COMPARAISON ENTRE LES RÉGIONS RURALES ET URBAINES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, de nombreuses régions rurales où le chômage est élevé sont injustement traitées à cause de la préférence donnée aux villes dans les programmes fédéraux et provinciaux de création d'emplois. Aux termes du programme d'emplois d'été des ministères, les étudiants sont embauchés aux endroits où se trouvent ces ministères, soit dans les circonscriptions urbaines. Je présume qu'il ne peut en être autrement. Toutefois, Été Canada ou les projets qui relèvent de groupes communautaires s'appliquent également aux circonscriptions rurales et urbaines. Cela signifie que les régions urbaines reçoivent en général le double pour les emplois d'été financés par le gouvernement. Les emplois d'été qu'offre l'entreprise privée se trouvent dans la plupart des cas dans les zones urbaines.

Cette discrimination odieuse et manifeste en dépit du chômage élevé dont souffrent les régions rurales se manifeste aussi dans les allocations de Canada au travail à cause d'une limite de 3 millions de dollars imposée sur les allocations accordées aux circonscriptions. Quand le taux de chômage dans une circonscription est de 15 p. 100, elle obtient le même traitement que s'il était de 50 p. 100 et ne touche que 3 millions de dollars.

Il est regrettable, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne semblent nullement enclins à remédier à ce problème qui dure depuis des années.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA VENTE DE BILLETS DE PARIS SPORTIFS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, un communiqué de Postes Canada en date du 19 avril 1984 affirme que: